

- COMMUNE D'ORSAY -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Michèle Viala, Pierre Bertiaux (à partir de 21h), Elisabeth Delamoye, Didier Missenard, Elisabeth Caux, Augustin Bousbain, Ariane Wachthausen, adjoints - Eliane Sauteron, Albert Da Silva, Véronique France-Tarif, Alexis Foret (à partir de 21h20), Claudie Mory, François Rousseau, Mireille Ramos, Pierre Chazan, Astrid Auzou-Connes, Claude Thomas-Collombier, Yann Ombrello, Martial Mancip, Caroline Danhiez, Raymond Raphaël, Simone Parvez, Alain Roche, Patrick Bernert, Léna Chandon.

Absents excusés représentés :

Marie-Pierre Digard	Pouvoir à Didier Missenard
Stanislas Halphen	Pouvoir à Eliane Sauteron
Pierre Bertiaux (jusqu'à 21h)	Pouvoir à David Ros
Alexis Forêt (jusqu'à 21h20)	Pouvoir à Elisabeth Delamoye
Hervé Dole	Pouvoir à Véronique France-Tarif
Isabelle Ladousse	Pouvoir à Ariane Wachthausen
Rémi Darmon	Pouvoir à Yann Ombrello
Mireille Delafaix	Pouvoir à Michèle Viala
Rachid Redouane	Pouvoir à Alain Roche

Absents :

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents à 20h30	24
Nombre de votants	33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Elisabeth Delamoye est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2019

Le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	DECISION N°	OBJET (Tous les montants sont exprimés en TTC)
09-oct	19-245	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du gymnase Blondin au profit de l'association ACPUO pour l'organisation du réveillon de la Saint Sylvestre le mardi 31 décembre 2019
09-oct	19-246	Convention de mise à disposition payante des vestiaires et des lignes d'eau du bassin extérieur du stade nautique au profit du Comité Départemental de l'Essonne de natation pour l'organisation d'un stage de natation synchronisée du 21 au 25 octobre 2019. Elle est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal
09-oct	19-247	Convention de mise à disposition payante du bassin intérieur de la piscine municipale au profit du collège La Guyonnerie de Bures-sur-Yvette. Elle est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal
15-oct	19-248	Convention de formation passée avec CADRES EN MISSION – FORMATION – 144 rue Paul Bellamy CS 12417 -44024 NANTES cedex 1 – pour l'ensemble de l'équipe des gardiens sur le thème « Repositionnement et développement managérial phase 1 ». Le montant de la dépense s'élève à 6 000 €
15-oct	19-249	Adoption d'un avenant au lot n°14 (ascenseur) du marché n°2019-12 relatif à la transformation de l'auditorium en 3 ^{ème} salle de cinéma, la rénovation du hall et la mise en conformité accessibilité du cinéma de l'espace culturel Jacques Tati, attribué à la société L2V ASCENSEURS. Le montant de l'avenant s'élève à 960 € TTC
21-oct	19-250	Convention de partenariat avec M. Pierre LAHORTE, au profit du service périscolaire de la commune d'Orsay, pour l'animation d'ateliers d'initiation aux jeux d'opposition. Le montant à charge de la commune, convenu avec le prestataire est de 35€ TTC/heure. Les séances d'initiation auront lieu à l'école élémentaire de Mondétour le mardi de 15h30 à 17h, pour l'ensemble des enfants inscrits à l'atelier.
14-oct	19-251	Convention de mise à disposition précaire et révocable d'un logement au profit de Madame Myriam OUATTARA
21-oct	19-252	Attribution de l'accord-cadre 2019-19 relatif à l'exécution des missions de contrôle légal et de certification des comptes pour le compte de la Société Publique locale en formation avec les communes de Palaiseau, Wissous et Saclay, attribué à la société MAZARS, pour un montant maximum de 140 000 € HT. La durée de l'accord-cadre est fixée à 6 exercices sociaux à compter de sa notification
21-oct	19-253	Convention de mise à disposition payante des vestiaires et du bassin extérieur du stade nautique au profit de l'UFR STAPS pour une formation UE BNSSA. Elle est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal

21-oct	19-254	Contrat de cession du droit d'exploitation d'une représentation du spectacle MLKING 306 par la Compagnie Caliband théâtre, à l'occasion du festival « Et si on dansait ? ». Le montant de la dépense s'élève à 4 640,40 € TTC
22-oct	19-255	Adoption d'un avenant au marché n°2017-21 relatif à la maintenance, l'entretien et le contrôle des aires de jeux, attribué à la société ECODOM, pour un montant de 470,40 € TTC
22-oct	19-256	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, de deux chalets en bois au profit de M. William PRUNIER dans le cadre de la manifestation « Orsay sous les sapins – Edition 2019 »
22-oct	19-257	Adoption d'un avenant au marché n°2019-12 relatif à la transformation de l'auditorium en 3 ^{ème} salle de cinéma, la rénovation du hall et la mise en conformité accessibilité du cinéma de l'espace culturel Jacques Tati pour le lot 6 – Plomberie, attribué à la société DR FLUID, pour un montant de 1 140 € TTC
22-oct	19-258	Convention de partenariat avec le groupement d'entrepreneurs GEAI sur deux séances de découverte de la gestion du stress et des aides à la concentration à destination des collégiens de l'accompagnement à la scolarité, les 23 et 30 octobre 2019. Le montant de la dépense s'élève à 166 €
22-oct	19-259	Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Essonne dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour la mise en place d'un plan de prévention aux addictions et conduites à risque (alcool, tabac, drogues, écrans, jeux d'argent). Le montant de la demande de subvention s'élève à 15 000 €
22-oct	19-260	Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Essonne dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour la mise en place du plan de prévention aux écrans et le cyber-harcèlement. Le montant de la demande de subvention s'élève à 18 000 €
22-oct	19-261	Adoption du marché n°2019-02 relatif à l'impression des supports de communication – Lot n°1: Impression des supports périodiques, attribué à la société ESBOUIS GRESIL. Le marché est à bons de commandes avec un maximum annuel seul de 90 000 € HT
22-oct	19-262	Adoption du marché n°2019-02 relatif à l'impression des supports de communication – Lot n°2 : impression affichage grand format et signalétique, attribué à la société ARIA REPRO. Le marché est à bons de commandes avec un maximum annuel seul de 20 000 € HT
22-oct	19-263	Adoption du marché n°2019-02 relatif à l'impression des supports de communication – Lot n°3 : Impression cartes, brochures, flyers, petit affichage et diverses impressions – attribué à la société IMPRIMERIE GEORGES GRENIER. Le marché est à bons de commandes avec un maximum annuel seul de 20 000 € HT
22-oct	19-264	Adoption d'un avenant au lot n°10 (Peinture) du marché n°2019-12 relatif à la transformation de l'auditorium en 3 ^{ème} salle de cinéma, la rénovation du hall et la mise en conformité accessibilité du cinéma de l'espace culturel Jacques Tati, attribué à la société DECO 77, pour un montant de 383,62 € TTC
25-oct	19-265	Convention de formation passée avec l'Association départementale de Protection Civile de l'Essonne – ADPC 91 BP 238 – 91007 EVRY Cedex – pour 7 agents municipaux, sur le thème « Formation initiale Incendie ». Le montant de la dépense s'élève à 294 € TTC

25-oct	19-266	Convention de formation passée avec l'Ecole d'Enseignement Supérieur Privée ITIC Paris – 190bis boulevard Charonne 75020 Paris – pour une apprentie confiée au service Communication, de l'Innovation et de la ville durable en vue de l'obtention d'un BTS Communication. Le montant de la dépense s'élève à 5 490 € TTC
25-oct	19-267	Convention de formation passée avec la société CEAS Paris – 16 boulevard Saint Denis 75010 Paris – pour 17 agents municipaux des résidences autonomie, sur le thème « Mieux communiquer avec les seniors ». Le montant de la dépense s'élève 3 450 € TTC
25-oct	19-268	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'installations sportives au profit de l'association Tennis Club d'Orsay
31-oct	19-269	Convention de partenariat avec l'association Collectif Essonne Danse portant sur l'organisation des Rencontres Essonne Danse 2020, dans le cadre du festival « Et si on dansait ? ». Le montant de la dépense s'élève à 13 700 € HT
31-oct	19-270	Attribution de l'accord-cadre 2019-16 relatif à la fourniture de matériels, d'équipements et de prestations informatiques à destination des services de la ville et des écoles – Lot 1 multi-attributaire : acquisition de matériels informatiques (hors équipements spécifiques prévus aux lots 2 et 3), attribué à la société STIMPLUS, pour un montant maximum de 100 000 € HT
31-oct	19-271	Attribution de l'accord-cadre 2019-16 relatif à la fourniture de matériels, d'équipements et de prestations informatiques à destination des services de la ville et des écoles – Lot 1 multi-attributaire : Acquisition de matériels informatiques (hors équipements spécifiques prévus aux lots 2 et 3), attribué à la société COMPUTER SERVICES 77, pour un montant maximum de 100 000 € HT
31-oct	19-272	Attribution de l'accord-cadre 2019-16 relatif à la fourniture de matériels, d'équipements et de prestations informatiques à destination des services de la ville et des écoles – Lot 1 multi-attributaire : Acquisition de matériels informatiques (hors équipements spécifiques prévus aux lots 2 et 3), attribué à la société CFI (Société Française d'Informatique), pour un montant maximum de 100 000 € HT
31-oct	19-273	Attribution de l'accord-cadre 2019-16 relatif à la fourniture de matériels, d'équipements et de prestations informatiques à destination des services de la ville et des écoles – Lot 2 : Acquisition d'équipements informatiques à destination des écoles (informatisation des classes et des enseignants), attribué à la société VIDEO SYNERGIE, pour un montant maximum de 60 000 € HT
31-oct	19-274	Attribution de l'accord-cadre 2019-16 relatif à la fourniture de matériels, d'équipements et de prestations informatiques à destination des services de la ville et des écoles – Lot 2 : Acquisition d'équipements informatiques à destination des écoles (informatisation élèves), attribué à la société PSI IDF, pour un montant maximum de 60 000 € HT
08-nov	19-275	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du gymnase Blondin, au profit du Club Athlétique Orsay section Badminton pour l'organisation d'un tournoi le samedi 13 et dimanche 14 juin 2020
08-nov	19-276	Avenant à la convention d'objectifs et de moyens au profit de la commune d'Orsay, pour l'organisation d'une animation « la Place aux Echecs » le vendredi 27 décembre 2019. Le montant de la dépense s'élève à 4 000 €

08-nov	19-277	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, des bassins intérieurs et des vestiaires du stade nautique, au profit du Club Athlétique Orsay section Natation, pour l'organisation d'une compétition de natation
08-nov	19-278	Partenariat avec l'association EFFET THEATRE pour la mise en place de 6 représentations théâtrales sur la thématique de la rumeur et son mécanisme dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et de Prévention à la Délinquance. Le montant de la dépense s'élève à 5 200 €
08-nov	19-279	Adoption du marché n°2019-35 relatif à la mise en sécurité du talus et du mur de soutènement rue de la Troche à Orsay, attribué à la société DUBRAC TP, pour un montant de 213 851,50 € HT
18-nov	19-280	Adoption de l'accord-cadre n°1900057 relatif à la fourniture de sel et autres produits de déneigement, attribué à la société QUADRIMEX SELS SAS. L'accord-cadre est passé sans montant minimum, ni maximum
18-nov	19-281	Adoption de l'accord-cadre n°2019-27 relatif à la fourniture et à la réparation de mobilier, lot n°6 : Mobilier petit enfance, attribué à la société SAS CREATIONS MATHOU. Cet accord-cadre est à bons de commande sans minimum ni maximum annuel
18-nov	19-282	Adoption de l'accord-cadre n°2019-28 relatif à la fourniture et à la réparation de mobilier, lot n°1 : Mobilier classique, attribué à la société BRUNEAU. Cet accord-cadre est à bons de commande sans minimum ni maximum annuel
18-nov	19-283	Adoption de l'accord-cadre n°2019-28 relatif à la fourniture et à la réparation de mobilier, lot n°3 : Mobilier ergonomique, attribué à la société BRUNEAU. Cet accord-cadre est à bons de commande sans minimum ni maximum annuel
18-nov	19-284	Adoption de l'accord-cadre n°2019-28 relatif à la fourniture et à la réparation de mobilier, lot n°4 : Mobilier extérieur, attribué à la société Bruneau. Cet accord-cadre est à bons de commande sans minimum ni maximum annuel
18-nov	19-285	Adoption de l'accord-cadre n°2019-28 relatif à la fourniture et à la réparation de mobilier, lot 8 : Mobilier spécifiques Fêtes, attribué à la société BRUNEAU. Cet accord-cadre est à bons de commande sans minimum ni maximum annuel
18-nov	19-286	Contrat de prêt d'œuvre avec la galerie CEYSSON & BENETIERE - Exposition « Tout le monde m'adore » du 5 mars au 5 avril 2020 à la Crypte d'Orsay. Ce prêt est sans incidence financière
18-nov	19-287	Convention de formation passée avec CIRIL Group - 49 avenue Albert Einstein 69100 Villeurbanne - pour 2 agents municipaux, sur le thème « Immobilisation passage à la version 7.3 ». Le montant de la dépense s'élève à 800 € TTC
18-nov	19-288	Convention de formation passée avec FNESR - Centre de formation Condorcet - 12 Cité Malesherbes 75009 Paris - pour une conseillère municipale déléguée, sur le thème « Les enjeux contemporains de l'habitat ». Le montant de la dépense s'élève à 1 192 € TTC
18-nov	19-289	Convention de formation passée avec l'EA, les écoles des éco-activités - Chemin de l'Orme rond 78350 Jouy-en-Josas - pour 5 agents des services techniques municipaux, sur le thème « Utilisation de la tronçonneuse au sol en toute sécurité ». Le montant de la dépense s'élève à 1 400 € TTC

19-nov	19-290	Adoption d'un avenant au lot n°15 (Equipement cinéma) du marché n°2019-12 relatif à la transformation de l'auditorium en 3 ^{ème} salle de cinéma, la rénovation du hall et la mise en conformité accessibilité du cinéma de l'espace culturel Jacques Tati, attribué à la société CINEMECCANICA France. Le montant de l'avenant s'élève 600 € TTC
19-nov	19-291	Adoption d'un avenant au lot n°9 (Revêtements de sols souples) du marché n°2019-12 relatif à la transformation de l'auditorium en 3 ^{ème} salle de cinéma, la rénovation du hall et la mise en conformité accessibilité du cinéma de l'espace culturel Jacques Tati, attribué à la société DECO 77. Le montant de la dépense s'élève à 735,42 € TTC
19-nov	19-292	Adoption de l'avenant n°2 au lot n°10 (Peinture) du marché n°2019-12 relatif à la transformation de l'auditorium en 3 ^{ème} salle de cinéma, la rénovation du hall et la mise en conformité accessibilité du cinéma de l'espace culturel Jacques Tati, attribué à la société DECO 77. Le montant de la dépense s'élève à 300 € TTC
19-nov	19-293	Adoption de l'avenant n°1 au lot n°3 (Menuiserie bois) du marché n°2019-15 relatif à la transformation de l'auditorium en 3 ^{ème} salle de cinéma, la rénovation du hall et la mise en conformité accessibilité du cinéma de l'espace culturel Jacques Tati, attribué à la société ECM LANNI. Le montant de la dépense s'élève à 1 800 € TTC
19-nov	19-294	Convention de résidence de création et de médiation avec l'artiste Clémence Renaud – Exposition du 14 mai au 14 juin 2020 à la Crypte d'Orsay. Le montant de la dépense s'élève à 5 000 € TTC
20-nov	19-295	Convention conclue avec la société VISIOCOM pour la mise à disposition d'un véhicule à titre gratuit (minibus). La convention est renouvelée pour une durée de 3 ans
25-nov	19-296	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du gymnase Blondin, au profit de l'association ACPUOS pour l'organisation du festival des jumelages les 15 et 16 février 2020
25-nov	19-297	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du bassin intérieur, des vestiaires et du local MNS du stade nautique municipal au profit du Club Athlétique d'Orsay section natation pour l'organisation de la nuit de l'eau le samedi 28 mars 2020
25-nov	19-298	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du bassin extérieur du stade nautique municipal, au profit du PSUC Kayak Polo pour l'organisation d'une journée de Championnat de France le samedi 29 février et dimanche 1 ^{er} mars 2020
22-nov	19-299	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement au profit de Monsieur Marius WACHTER

25-nov	19-300	<p>Convention de partenariat avec le Collège Fournier dans le cadre d'actions de sensibilisations des collégiens aux pratiques chorégraphique contemporaines en assistant à des diffusions de spectacles. La commune d'Orsay s'engage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réserver 60 places (tarif plein : 10€, tarif réduit : 5 €) pour les « ML KING 306 » le vendredi 13 mars à 20h30 et « Qui a peur du rose ? » le samedi 28 mars à 20h30 à la salle de spectacle de l'espace Jacques Tati : allée de la Bouvêche – 91400 ORSAY - à financer une partie des interventions de la Cie Atmen au collège (jusqu'à 1000 €) pour les élèves des 4^{ème} et 3^{ème} de l'établissement inscrits en spécialité danse autour du spectacle « Qui a peur du rose ? » soit 10h de pratique chorégraphique avec Françoise Tartinville et 5h de scénographie avec Marguerite Lantz, scénographe
--------	--------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2019-97- INTERCOMMUNALITE – RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES – 25 NOVEMBRE 2019

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 5 contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Bernert, M. Redouane), 1 abstention (Mme Chandon) :

- **Approuve** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (CPS) du 25 novembre 2019.

2019-98 – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2019

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (Mme Danhiez, M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Bernert, M. Redouane, Mme Chandon) :

- **Approuve** la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement 2019 telle qu'elle est jointe en annexe.

COMMUNE D'ORSAY (91400) - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - Exercice : 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
BALANCE GENERALE DU BUDGET				B1
1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)				
	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
012	CHARGES DE PERSONNEL			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	Dotations aux amort, aux dépréciations et prov.			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Dépenses d'exploitation - Total			
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
				=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				
	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	100 000.00		100 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORAELLES (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	-100 000.00		-100 000.00
	Dépenses d'investissement - Total			
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				

2019-99 – FINANCES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : CLOTURE DU BUDGET SUITE AU TRANSFERT DE COMPETENCES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la clôture du budget annexe assainissement de la commune à la date du 31 décembre 2019.
- **Autorise** le comptable assignataire de la commune (Trésor public) à reprendre l'actif, le passif et les résultats du budget annexe, dans les comptes du budget principal de la commune et à comptabiliser l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaire nécessaires à la réintégration du budget annexe au budget principal de la commune.

2019-100 – FINANCES – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Bernert, M. Redouane, Mme Chandon), 1 abstention (Mme Danhiez) :

- **Approuve** le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2020 tel qu'il est présenté.

2019-101 – FINANCES – AUTORISATION D'UTILISATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET 2020 – BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget 2020 à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2019, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.
- **Précise** que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions définies, donnent lieu à ouverture rétroactive de crédits au budget primitif, comme il est indiqué dans le tableau suivant.
- **-Précise** que tous les crédits correspondants seront inscrits au budget 2020 lors de son adoption.

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	BP 2019	BS 2019	DM 2019	TOTAL	1/4 CREDITS
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	90 900,00 €	17 940,00 €	- €	108 840,00 €	27 210,00 €
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	455 642,00 €	- €	- €	455 642,00 €	113 910,50 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 782 938,00 €	135 967,00 €	- €	4 918 905,00 €	1 229 726,25 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €	- €	- €	- €
26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	- €	7 500,00 €	7 500,00 €	15 000,00 €	3 750,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 329 480,00 €	161 407,00 €	7 500,00 €	5 498 387,00 €	1 374 596,75 €

2019-102 – FINANCES – ADMISSION EN NON-VALEUR ET EN CREANCES ETEINTES DES CREANCES IRRECOUVRABLES – BUDGET COMMUNE 2020

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Se prononce** favorablement sur l'admission en non valeur de créances telles qu'elles figurent dans l'annexe n° 1 jointe à la présente. Ces créances irrécouvrables seront mandatées au compte 6541 pour un montant de 8 233,63 €.
- **Se prononce** favorablement sur l'admission en créances éteintes des créances telles qu'elles figurent dans l'annexe n° 2 jointe à la présente. Ces créances éteintes seront mandatées au compte 6542 pour un montant de 7 401,73 €.

2019-103 – FINANCES – VERSEMENT D'AVANCE – SUBVENTION 2020 – BUDGET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer une avance d'un montant de 150 000 € sur la subvention annuelle au CCAS.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2020 du budget communal.

2019-104 – FINANCES – VERSEMENT D'AVANCE – SUBVENTION 2020 – CLUB ATHLETIQUE D'ORSAY RUGBY CLUB (CAO RC)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer une avance d'un montant de 15 000 € sur la subvention annuelle du CAO Rugby Club.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2020.

2019-105 – FINANCES – RAPPORT DE LA DELIBERATION N°2019-77 RELATIVE A LA GARANTIE D'EMPRUNT « 1001 VIES HABITAT » - NOUVELLE DELIBERATION DE REITERATION DE GARANTIE D'EMPRUNT « 1001 VIES HABITAT »

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de rapporter la délibération n° 2019-77 du 24 septembre 2019.
- **Décide** :

Article 1 :

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières des lignes des prêts réaménagées sont indiquées à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes des prêts réaménagées à taux révisables indexé sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites lignes des prêts réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne des prêts réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 31/10/2018 est de 0,75 %.

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut des ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le Conseil municipal s'engage, jusqu'au complet remboursement des sommes contractuelles dues, à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

2019-106 – FINANCES – RAPPORT ANNUEL 2018 – SOCIETE URBIS PARK – STATIONNEMENT COUVERT (PARCS DUBREUIL ET ILOT DES COURS)

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 2 contre (M. Roche, M. Redouane), 4 abstentions (Mme Danhiez, M. Raphaël, Mme Parvez, Mme Chandon) :

- **Prend acte** du rapport annuel 2018 présenté par la société Urbis Park, filiale du groupe Transdev.
- **Précise** que la redevance due par la Société Urbis Park au délégant au titre de l'année 2018 s'élève à 41 680 € pour la partie fixe, à laquelle s'ajoute une prime d'intéressement sur le chiffre d'affaires de 15 722 €.

2019-107 – FINANCES – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A PROJET – ATTRIBUTION ET AVANCES POUR LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DU CENTRE – CLASSES DE DECOUVERTES

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Vote** la subvention correspondant au versement de l'acompte, au titre de l'année 2019, à l'association suivante :
 - Coopérative scolaire de l'école élémentaire du centre pour un montant de 8 385 €.
- **Précise** que ces crédits, soit 8 385 euros, sont inscrits au budget primitif 2019.

- **Décide** de verser une avance correspondant à 60% du coût prévisionnel du prix des classes de découvertes 2019-2020, dans l'attente de l'attribution des subventions aux associations, au titre du budget 2020 :
 - Coopérative scolaire de l'école élémentaire du Centre pour un montant de 16 771€.
- **Précise** que le solde sera ajusté au regard du nombre de départs effectifs et fera l'objet d'une délibération spécifique d'attribution avant la fin de l'année scolaire 2019/2020.

2019-108 – ENFANCE, FAMILLES ET SOLIDARITES – TARIFS DES CLASSES DE DECOUVERTES – ANNEE 2019-2020

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les tarifs des séjours de classes de découvertes.
- **Décide** d'appliquer la grille des quotients familiaux pour la participation financière des familles.
- **Précise** que les recettes et dépenses correspondantes sont affectées au budget 2020 de la commune, excepté les acomptes affectés au budget 2019.
- **Fixe** les conditions de tarification ainsi :
 - ✓ en dessous du QF minimum (200 €), les familles paient le tarif minimum et au-dessus du QF maximum (2 300 €), les familles paient le tarif maximum.
 - ✓ pour les familles non-orcéennes le tarif maximum s'appliquera.
 - ✓ à partir du deuxième enfant de la même famille, une décote de 50% est appliquée.

Ecoles	Lieux	Dates	Organismes	Enseignants	Prix du séjour par enfant	Classes	Thèmes des séjours
Élémentaire du Centre	Centre Grand Large Quiberon (56)	Du 23 au 27 mars 2020	La PEP	M. CORNU M ^{me} MONTAGNAC Mme ROZIER	399€	CM2 CM1/CM2	Découverte du milieu marin
Élémentaire du Guichet	La Saulaie à Chédigny (37)	Du 9 au 13 mars 2020	CAP MONDE	M ^{me} BAROT M ^{me} JENGIE	440€	CM1	Découverte des châteaux et des chevaliers
Maternelle du Guichet	Le Pouliguen (44)	Du 20 au 24 avril 2020	ADPEP 91	Mme DAMBRUNE	405,86 €	GS	Découverte du milieu marin

De ce fait, la tarification des classes de découvertes 2019-2020 se répartit comme suit :

Pour un enfant :

- ✓ pour la classe de découverte « Découverte du milieu marin » de Monsieur CORNU, Mesdames MONTAGNAC et ROZIER (élémentaire du Centre),
 - le tarif minimum est de 66.51 € pour un quotient minimum de 200 € ;
 - le tarif intermédiaire est de 219.45 € pour un quotient intermédiaire de 750 € ;
 - le tarif maximum est de 399 € pour un quotient maximum de 2 300 € ;
- ✓ pour la classe de découverte « Découverte des châteaux et des chevaliers » de Mesdames BAROT et JENGIE (élémentaire du Guichet),
 - le tarif minimum est de 73.35 € pour un quotient minimum de 200 € ;
 - le tarif intermédiaire est de 242 € pour un quotient intermédiaire de 750 € ;
 - le tarif maximum est de 440 € pour un quotient maximum de 2 300 € ;

- ✓ pour la classe de découverte « Découverte du milieu marin » de Madame DAMBRUNE (maternelle du Guichet),
 - le tarif minimum est de 67.66 € pour un quotient minimum de 200 € ;
 - le tarif intermédiaire est de 223 .22 € pour un quotient intermédiaire de 750 € ;
 - le tarif maximum est de 405.86 € pour un quotient maximum de 2 300 € ;

À partir du deuxième enfant et plus d'une même famille partant en classe découverte la même année, une décote de 50% est appliquée :

- ✓ pour la classe de découverte « Découverte du milieu Marin » de Monsieur CORNU et Mesdames MONTAGNAC et ROZIER (élémentaire du Centre),
 - le tarif minimum est de 33.25 € pour un quotient minimum de 200 € ;
 - le tarif intermédiaire est de 109.72 € pour un quotient intermédiaire de 750 € ;
 - le tarif maximum est de 199.5 € pour un quotient maximum de 2 300 € ;
- ✓ pour la classe de découverte « Découverte des châteaux et des chevaliers » de Mesdames BAROT et JENGIE (élémentaire du Guichet),
 - le tarif minimum est de 36.67 € pour un quotient minimum de 200 € ;
 - le tarif intermédiaire est de 121 € pour un quotient intermédiaire de 750 € ;
 - le tarif maximum est de 220 € pour un quotient maximum de 2 300 € ;
- ✓ pour la classe de découverte « Découverte du milieu marin » de Madame DAMBRUNE (maternelle du Guichet),
 - le tarif minimum est de 33.83 € pour un quotient minimum de 200 € ;
 - le tarif intermédiaire est de 111.61 € pour un quotient intermédiaire de 750 € ;
 - le tarif maximum est de 202.93 € pour un quotient maximum de 2 300€.

2019-109 – ENFANCE, FAMILLES ET SOLIDARITES – MODIFICATION DU PERIMETRE SCOLAIRE DES ECOLES MATERNELLES DE MAILLECOURT ET DU GUICHET

Le Conseil municipal, par 28 voix pour, 5 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Bernert, Mme Chandon) :

- **Approuve** la création d'une zone tampon relative aux affectations des élèves dans les écoles maternelles de Maillecourt et du Guichet.
 - **Précise** que la zone tampon est composée des voies suivantes :
 - Rue de Libernon
 - Rue Bossuet
 - Rue Racine
 - Rue Christine
 - Rue Fénelon
 - Rue Charles de Gaulle
 - Rue des Saules
 - Rue E. Bauer
 - Allée des Portiques
- .../...
- Allée de la Guilloterie
 - Allée des Planches
 - Allée J-C. Arnoux
 - Square Charles Péguy
 - La partie de la Rue Aristide Briand située au Nord de son intersection avec la Rue du Guichet
 - Chemin de Corbeville au Buisson Pycard
 - Rue du Fond du Guichet
 - La partie de la Rue de Versailles située au Nord de son intersection avec la Rue Louise Weiss
 - Impasse des Mûriers
 - Sentier de la Voie Verte
 - Chemin de Châteaufort

- Sentier des Vignes d'Orsay
 - Allée Pythagore
 - Allée Archimède
 - Allée de Lavoisier
 - Allée Galilée
 - Rue Nicolas Appert
 - Rue d'Arsonval
 - Rue Jean Rostand
 - Rue Jacques Monod
 - Rue Alfred Kastler
- **Précise** que seules seront concernées par la mise en œuvre de la zone tampon les familles procédant à une nouvelle inscription scolaire au sein des écoles maternelles concernées. Les familles domiciliées dans la zone tampon et ayant déjà un enfant accueilli au sein d'une de ces deux écoles maternelles verront leurs autres enfants accueillis dans la même école.
- **Dit** que les affectations résultant de la création de cette zone tampon rentrent en vigueur à compter de la rentrée de septembre 2020.

2019-110 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – RAPPORT ANNUEL 2018 – LES FILS DE MADAME GERAUD – MARCHES D'APPROVISIONNEMENT (CENTRE – BIO ET MONDETOUR)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte** de l'absence de transmission du rapport annuel d'activité 2018 par la société « les Fils de Madame Géraud ».
- **Déplore** l'attitude désinvolte des dirigeants de la société des « Fils de Madame Géraud ».
- **Dénonce** les manquements du délégataire et le rappelle à ses obligations.

2019-111 – JEUNESSE – TARIFICATION D'UNE FORMATION GENERALE Bafa ORGANISEE PAR LE SERVICE JEUNESSE AVEC L'ASSOCIATION UCPA

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'organisation de la formation.
- **Autorise** le Maire à signer la convention de partenariat avec UCPA FORMATION.
- **Fixe** à 245 € la participation à la formation Bafa théorique 2020 par stagiaire inscrit auprès du Point Information Jeunesse.

La séance est levée à 22 heures 21 minutes

Orsay, le 19 DEC 2019



David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

Certifié exécutoire, compte tenu
de la publication le : 20 DEC 2019